

Assistaient :

Denis Guibert. Directeur du Cycle de l'eau ;

François Codet responsable du pôle stratégie ? Direction du Cycle de l'eau

Elise Vadaine responsable du service gestion des intégrée des eaux pluviales et milieux aquatiques à la direction du Cycle de l'eau.

Rémy David Nantes-Métropole.

Michel Mayol et Jean Bourdelin –CPL.

En préalable il est précisé que le cycle de l'eau, la trame verte et bleue, la Loire et les cours d'eau sont sous la responsabilité de Monsieur Christian Couturier tandis Madame Mireille Pernot a en charge la production et la distribution de l'eau potable ainsi que la gestion de l'assainissement des eaux usées et pluviales.

Concernant l'assainissement environ 60 % des réseaux sont exploités en régie le solde étant sous contrat avec les entreprises Suez et Saur tandis que pour l'eau potable c'est environ 60 % des réseaux qui sont en régie, le solde étant sous contrat avec Véolia.

La prise d'eau est située au droit de Mauve, deux prises de secours existent, situées l'une sur la Loire au droit de l'usine d'eau potable, l'autre sur le canal Saint Félix donc sur l'Erdre. Cette dernière ne peut être utilisée que pour un secours de relativement courte durée.

Il n'y a qu'une usine de traitement de l'eau exploitée en régie. Cette structure est actuellement en cours de travaux selon deux phases. Une première phase est terminée et la nouvelle installation est en cours de distribution d'eau sur le territoire . La seconde phase se terminera en 2021 .

Concernant l'assainissement les usines d'épuration avant rejets en milieu naturel (Loire) sont composés de deux grosses d'unité : Tougas pour 600 000 équivalents habitants ; la petite Californie pour 180 000 équivalents habitants toute deux exploités en régie; ainsi que de 23 autres stations d'épuration de plus faibles dimensions exploitées soit en régie soit par des entreprises privées. L'essentiel de ces dernières étant situées en Sud Loire.

La politique publique de l'eau à Nantes Métropole est portée par un personnel de presque 500 agents avec un fort pôle travaux.

Le plus gros des effluents traités émane des effluents domestiques ; concernant les industriels leur raccordement n'est pas obligatoire et si il se fait, une convention est établie. Notons que pour les rejets les industriels sont assujettis à des règlements administratifs et à des contrôles.

Concernant les lieux non raccordables sur le réseau d'assainissement la loi fait obligation aux particuliers de disposer d'un système autonome d'assainissement (SPANC). Ils doivent répondre à des contraintes administratives et techniques ; le coût moyen est de l'ordre de 8500 €, des aides sont

prévues par l'agence de bassin ainsi que par Nantes métropole pouvant aller jusqu'à 75 % de ce montant. 7 000 installations sont ainsi concernées sur le territoire de Nantes métropole .

Depuis moins longtemps, la pollution (essentiellement minérale et chimique) véhiculée par les eaux de pluie après avoir ruisselé sur la voirie est prise en compte. Des bassins de rétention sont déjà réalisés et d'autres sont prévus afin de réduire les rejets d'eaux usées du réseau unitaire en milieu naturel sans traitement et réguler les débits pour ne pas surdimensionner les ouvrages.

Empiétant quelque peu sur le grand cycle de l'eau, la direction intervient sur les cours d'eau dans le périmètre de Nantes métropole pour assurer la restauration des milieux aquatiques, rechercher le bon état écologique et le retour de la vie aquatique. À noter que les cours d'eau peuvent être domaniaux ou non domaniaux, dans ce dernier cas l'entretien revient aux riverains. À noter encore que concernant la qualité de l'eau, le Cycle de l'eau procède à des mesures tant en amont au niveau du prélèvement qu'en aval au niveau des rejets dans tous les cas en fonction de l'analyse de cette qualité des traitements divers s'impose pour répondre aux normes administratives. Chaque station a ses propres normes de rejet.

Un des objets de cette réunion était également d'avancer sur la recherche de critères permettant à la CPL de se faire une idée sur la qualité de l'eau en Loire sur le territoire de Nantes-métropole et d'en apprécier l'évolution dans le temps –annuellement par exemple–. Essayer également de savoir si globalement l'agglomération rejetait une eau moins polluée en aval qu'elle ne la recevait en amont. Nous avons pu constater qu'un nombre important de mesures étaient faites par un grand nombre d'organismes, sans qu'elles soient obligatoirement mises en commun. Ceci est pour l'essentiel du à des découpages géographiques administratifs ou techniques gérés par diverses structures (découpage : cours d'eau, bassin versants, masse d'eau de surface ou de nappes... structures : cycle de l'eau, GIP, agence de bassin, département, ARS, DREAL et CREPEPP...).

Pour compliquer la sauce, « notre Loire » reçoit à l'intérieur du périmètre de l'agglomération de nombreux affluents de plus ou moins grande importance mais dont certains, même petits, peuvent véhiculer un flot important de pollution. Il faudra donc aussi aller chercher sur ceux-ci quelques critères représentatifs.

Au vu de ces éléments nous allons revoir notre approche en la simplifiant pour envisager une communication grand public compréhensible et éventuellement proposer des moyens de sensibilisation.

Pourquoi une telle attention à la pollution des eaux ? La ou les réponses sont de plus en plus évidentes et mise en avant par les médias, les associations, les citoyens : danger pour la santé qui se confirme de jour en jour ; agression et destruction de la biodiversité ; agression au porte-monnaie du consommateur qui pour chaque mètre cube d'eau potable consommée règle une taxe au et une autre taxe assainissement afin de disposer d'une qualité de l'eau acceptable.